

Nancy - conférence sur le règlement Rome I

Par **mathou**, le **07/12/2007** à **21:22**

La conférence a eu lieu cet après-midi de 14h à 18h, mais pour ceux qui voulaient y assister et n'ont pas pu, sachant qu'assister à la conférence était recommandé par les profs de DIP, j'ai pris des notes sur mon ordi (18 pages). Si certains sont intéressés, faites-moi signe.

Le thème complet :

Les conflits de lois en matière contractuelle dans la perspective du règlement Rome 1

- la convention de Rome et le droit communautaire dans la perspective du règlement Rome I, M. BERNARDEAU
- le principe du pays d'origine et l'harmonisation des droits nationaux : l'exemple des services, M. le doyen CACHARD
- la protection du consommateur, M. KLOTGEN
- les lois de police dans le règlement Rome I, M. KINSCH
- l'interprétation par le juge communautaire du règlement Rome I, M. PERREAU-SAUSSINE
- rapport de synthèse, M. LAGARDE

Par **fan**, le **07/12/2007** à **22:45**

Qu'est-ce que Rome I, Mathou ?

Par **mathou**, le **07/12/2007** à **23:33**

A l'origine c'était une convention internationale, la convention de Rome, qui définissait les règles applicables aux obligations contractuelles présentant des conflits de lois étrangères (par exemple si un vendeur est allemand et un acheteur anglais, et qu'il y a un problème, la convention précisait les règles à appliquer). Elle indique quelle loi appliquer au contrat si les parties n'ont rien mentionné.

Cette convention a été transformée en règlement communautaire et adoptée ce matin, avec quelques changements par rapport à l'ancienne version.

Par **Murphys**, le **08/12/2007** à **00:50**

La convention applicable en la matière n'est pas celle de Vienne?

Par **mathou**, le **08/12/2007** à **10:53**

Ca dépend de l'objet du rapport contractuel. J'ai parlé de vente, c'était pas un bon exemple si

je précisais pas Image not found or type unknown La convention de Vienne concerne la vente internationale de marchandises, c'est un droit dérogatoire au droit commun - qui est constitué par l'ancienne convention de Rome couvrant les relations contractuelles en général. Leur champ d'application est différent aussi, la convention de Vienne est internationale, Rome I communautaire.

Par **amphi-bien**, le **08/12/2007** à **13:27**

moi je veux bien mathou stp! ça serait adorable

Par **mathou**, le **08/12/2007** à **13:29**

:lol: :lol:

Alors, la question est " suis-je adorable ? est-ce que j'envoie le fichier ? " Image not found or type unknown
:))

Je t'ai envoyé le PDF sur ta boîte mail Image not found or type unknown

Par **Murphys**, le **08/12/2007** à **13:35**

Moi aussi j'aimerais bien, j'ai toujours été gentil et respectueux des modérateurs nos grands

amis Image not found or type unknown

Par **mathou**, le **08/12/2007** à **13:39**

:wink:

Je te l'envoie tout de suite Murphys, y a pas de souci Image not found or type unknown

:?

Edit : ah bah zut, ton mail ne passe pas Image not found or type unknown

Par **Murphys**, le **08/12/2007 à 16:07**

J'ai changé mon adresse mail, l'ancienne me fait des caprices depuis quelques temps.

Par **mathou**, le **08/12/2007 à 18:08**

Je te l'ai renvoyée !

Par **amphi-bien**, le **08/12/2007 à 20:16**

merci je l'ai reçu, ça a l'air intéressant!

Par **candix**, le **08/12/2007 à 20:36**

:))

hello Image not found or type unknown

moi aussi je veux bien stp

Par **mathou**, le **10/12/2007 à 00:00**

:wink:

Je te l'envoie par mail Image not found or type unknown

Amphi-bien : j'ai tapé comme une sauvage pour noter le plus de choses possibles mais on

sent quand les intervenants parlaient trop vite Image not found or type unknown

Par **bidibidibulle**, le **26/02/2008** à **14:36**

Bonjour,

je suis étudiante à Paris et j'ai justement cours avec M. Berraudo sur le Règlement Rome I...

L'un d'entre vous pourrait-il m'envoyer les notes prises lors de la conférence qu'il a faite?

Merci beaucoup d'avance!

Emilie.

Par **mathou**, le **26/02/2008** à **16:44**

Je t'envoie mes notes par mail.

Juste une question, il n'y avait pas de professeur Berraudo à la conférence, tu es sûre de son nom ? Ou alors c'est M. Bernardeau qui enseigne sous une autre identité dans plusieurs facs :lol:

Image not found or type unknown

Par **bidibidibulle**, le **26/02/2008** à **16:50**

Non non je suis sûre que c'est berraudo, il a participé à la rédaction du règlement de ce qu'il nous raconte...

Merci beaucoup en tout cas!!!